

Ecurie Mauve Historique

RÈGLEMENT 2019



22 et 23 JUIN 2019
Sauviat s/ Vige



13^{ème} Rallye des Mille Sources

Samedi 23 juin 2019

10h-12h accueil des équipages au Stade de Sauviat sur Vige

13h30 départ du stade de Sauviat sur Vige

A partir de 18h30 arrivée à Sauviat sur Vige

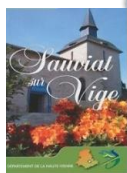


Dimanche 23 juin 2019

8h Départ Sauviat s/ Vige

Arrivée à partir de 11h30

Sauviat s/ Vige



PEYRATLE-CHÂTEAU



Inscription à partir du 16 avril sur ecuriemauehistorique.fr

Règlement du XIII^{ème} Rallye des Mille Sources

GENERALITES

L'Ecurie Mauve Historique, association loi de 1901 n° W872010657, organise les 22 et 23 Juin 2019 au départ de Sauviat sur Vige le XIII^{ème} Rallye des Mille Sources réservé aux véhicules anciens (jusqu'en 1987, catégorie 1) ainsi qu'à quelques véhicules d'exception postérieurs à cette date (catégorie 2).

Cette **manifestation** fait l'objet d'une demande d'autorisation délivrée par les préfectures de la Haute Vienne et de la Creuse.

Ce **rallye de navigation et de régularité sur route ouverte** a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimales et vise à faire découvrir notre région aux participants. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier. Ce rallye est une des épreuves du *Trophée Classic Centre Ouest*.

Responsables de l'épreuve

Association : Ecurie Mauve Historique, 26 Rue de Metz 87000 Limoges

Président : Gilles GUILLON

Organisateurs : Gilles GUILLON, Pascale TORRE
giguillon@laposte.net,

DESCRIPTION du RALLYE

Il s'agit d'une épreuve de navigation cartographique, de roadbook et de régularité, sur un itinéraire d'environ 170 km le samedi et 120 km le dimanche, se déroulant sur la voie publique ou privée avec autorisation (route ou chemin toujours carrossable). Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire.

Tous les équipages reçoivent au moment du départ les documents décrivant l'itinéraire à parcourir sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources, carte muette, etc...

Chaque journée comporte des zones de régularité. Sur ces zones, la vitesse moyenne est toujours inférieure à 50km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ..)

CODE DE LA ROUTE

Durant le rallye, **les participants doivent respecter le Code de la Route et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées. Les différents documents fournis par les organisateurs indiquent les zones dangereuses, placent des contrôles dans les passages étroits, dans les zones de limitation à 30km/h. L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des contrôles secrets pourront être implantés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

COMMUNICATION DES REGLES DE SECURITE

Le briefing avant le départ de la première journée rappelle aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et des sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement.

Les organisateurs se réservent le droit de transmettre à tout moment durant le rallye, en fonction des circonstances et des besoins, toutes informations jugées nécessaires

VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles :

1^{re} catégorie (C1): les voitures dont la date de première mise en circulation se situe avant fin **1987** (date portée sur la carte grise).

2^{me} catégorie (C2): les voitures dont la date de première mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1987 (date portée sur la carte grise).

Les véhicules devront être conformes à la législation routière (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ).

Le nombre total de véhicules est limité à 60. Les places seront attribuées en priorité aux voitures de catégorie 1. L'enregistrement des engagements se fait selon l'ordre de réception. La clôture des inscriptions intervient lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires sont placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques (C1).

Pour des raisons d'organisation, aucun engagement ne sera reçu **après le 10 juin 2019** et le chèque de caution ne sera **pas remboursé en cas d'annulation survenant dans la semaine précédant le rallye**.

EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide et d'un co-équipier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Sur les zones de régularité, les temps de passages des équipages sont captés par un système de balises électroniques de type CHRONOPIST, dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Afin d'identifier le véhicule lorsqu'il passe devant les balises, un transpondeur est placé **sur la vitre arrière droite du véhicule**. Celui-ci est remis et testé par l'équipe organisatrice. Ce transpondeur est branché sur une ligne électrique alimentée par la batterie 12 V de votre véhicule comme décrit ci-après.

Ce qui doit être préparé avant le rallye : Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être **branchée après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie (consommation du boîtier : 40 mA).

La ligne électrique doit être terminée par **2 cosse femelles (largeur 6mm) serties avec soin**.

La cosse de la phase (+) doit être marquée **d'un adhésif rouge**.

Le raccordement au faisceau électrique doit lui aussi être fait avec soin pour ne pas risquer de se débrancher.



INTERDICTION ABSOLUE de brancher la ligne sur la prise allume cigare.

L'installation du branchement est de la responsabilité des équipages. La mise en place des transpondeurs est faite par l'organisation lors des vérifications.

Une **caution de 80 euros** sous forme de chèque doit **être jointe à l'engagement** et est restituée en fin de rallye lors du retour du transpondeur à l'organisation.

ACCESSOIRES AUTORISÉS

Seuls les appareils de mesures et calculs de distances et / ou moyenne mécaniques ou électroniques (odomètre, tripmaster) **sans logiciel cartographique intégré** sont autorisés à bord des véhicules.



LES LOGICIEL DE GEOLOCALISATION ET DE CARTOGRAPHIE SONT INTERDITS
sur tous types d'appareil
(téléphone, smartphone, tablette, ordinateur, GSP, avertisseur de danger...)
sous peine de PENALITES équivalentes au Hors Délai.

PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur le site de l'Ecurie Mauve Historique, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

ASSURANCES

*Les véhicules doivent être conformes à la législation routière et doivent être assurés au minimum par une assurance en responsabilité civile (**carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ**). Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et commissaires pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement. Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. **L'organisation ne peut être tenu responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.***



L'organisation invite les concurrents **à se rapprocher de sa compagnie d'assurance pour vérifier ses garanties et responsabilités lors de ce type d'épreuve.**

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

PROGRAMME

Mardi 16 avril 2019 - Ouverture des engagements
Lundi 10 Juin 2019 - Clôture des engagements

Samedi 22 Juin 2019
Sauviat sur Vige > Peyrat le Chateau > Sauviat sur Vige

Vérifications administratives avec remise des plaques et documents :
Stade de **SAUVIAT SUR VIGE** (87) de 9h30 à 11h30.

Un plan de localisation et de la zone de départ est transmis avec la confirmation de l'engagement.

Après un briefing à **13h00**, le départ est donné à **13h30** pour la 1ère voiture, puis de minute en minute du stade à Sauviat sur Vige.

185 km environ d'itinéraire avec zones de régularité en fléché-métré, donné sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré – fléché allemand – fléché et horloge Mille Sources, etc...

Une pause avec rafraichissement est prévue à mi parcours.

Le diner sera servi à partir de **20h30 à la salle des Fêtes de Sauviat/Vige.**

Dimanche 23 juin 2019

Sauviat sur Vige > Sauviat sur Vige

Le départ est donné à **8h00 (place de la République Sauviat sur Vige)** pour la première voiture, puis de minute en minute.

130 km environ d'itinéraire avec zone de régularité en fléché-métré, le reste étant sous forme de carte muette - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché et horloge Mille Sources, etc...

Le repas et la remise des prix du rallye auront lieu à la salle des fêtes de Sauviat/Vige à partir de **13h.**

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES

Le jour du rallye, tous les équipages doivent être en mesure de présenter à l'organisation :

- Le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- Les pièces afférentes au véhicule : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

Le jour du rallye, tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur.

L'organisation effectue sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement ainsi que sur les points de sécurité suivants :

Pneumatiques : en bon état et conformes à un usage routier

Eclairage, clignotants et essuie-glaces

Présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents.

Un extincteur à poudre est conseillé.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout équipage ou véhicule ne répondant pas à ces contrôles.

PLAQUES ET NUMEROS

L'organisation fournit à chaque équipage deux plaques, dont une doit obligatoirement être apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation, et des numéros à apposer sur les deux portières.

L'attribution des numéros est laissée à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros.

CARNETS DE ROUTE ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Pour chaque étape, l'organisation établit un temps « minimal » de parcours qui correspond au temps que met l'organisation pour réaliser l'itinéraire en le connaissant et en respectant le code de la route.

Aucun participant ne doit mettre **moins** de temps que ce temps « minimal ».

Des contrôles aléatoires sont effectués tout au long du parcours.

Si un équipage va plus vite que ce temps minimal, il sera pénalisé par un Hors Délai, voire une exclusion si avance trop excessive.

Un temps « idéal » de réalisation de l'ensemble du parcours est indiqué à chaque équipage. Ce temps correspond au temps « minimal » auquel est ajouté le temps nécessaire à la découverte et l'interprétation des documents. Les équipages doivent réaliser l'ensemble de l'itinéraire dans ce temps « idéal ». Si pour l'ensemble des équipages le temps estimé par l'organisation s'avère insuffisant, un ajustement du temps idéal total sera appliqué à l'ensemble des concurrents.

Pour permettre aux équipages de vérifier leur progression tout le long du parcours, un tableau de marche est fourni pour chaque étape. Ce tableau présente, tous les 10km, une fourchette de temps : **Temps Minimal et Temps Maximal**, dans laquelle l'équipage doit passer. Le Temps Maximal est le temps accordé aux équipages pour trouver leur chemin selon les difficultés de navigation.

Carnet de route:

Chaque équipage reçoit au départ de chaque étape un carnet de route qu'il doit faire viser (tampon apposé par un contrôleur) ou remplir avec les indications qu'il rencontre le long du parcours (panneau avec des lettres ou des nombres).

Toutes les annotations sur ce carnet doivent être inscrites de manière indélébile (**stylo non effaçable**). **Toute rature ou altération entraîne une pénalité.** En cas d'abandon, le carnet est remis à l'organisation.

Le carnet de route se présente sous la forme d'une grille, qu'il faut remplir de gauche à droite, ligne par ligne.

Contrôles

Il y a plusieurs types de contrôles :

- Contrôle Départ Arrivée (CDA)

Ils sont installés au départ et à l'arrivée de chaque journée.

- Sur la zone de Départ: Un commissaire note sur le carnet de route l'heure de départ, l'heure « normale » d'arrivée et le remet à l'équipage.
- Sur la zone d'Arrivée : **Le copilote descend pour remettre son carnet de route.** Un commissaire y note l'heure de passage du véhicule devant le panneau Arrivée.
-

Le véhicule doit alors immédiatement quitter la zone d'Arrivée.

- Contrôles Panneau (CP)

Les CP sont disséminés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Ils sont matérialisés par un panneau portant une lettre ou un nombre que l'équipage doit inscrire dans **la première case vide** de son carnet de route dans l'ordre où elles se présentent (**ligne par ligne et sens de l'écriture gauche vers la droite**).

-Contrôles Humain (CH)

Les CH sont disséminés tout au long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Les CH sont signalés par un drapeau Jaune placé sur le côté droit de la route à environ 50m du contrôle puis par un drapeau Rouge enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement.

Les CH apposent leur contrôle et notent l'heure de passage des véhicules, qui est comparée au tableau de marche.

Les CH et différents CP seront levés au Temps Maximal du dernier équipage.

Afin d'assurer plus d'équité entre les petits et les grands numéros, les contrôles aux CH (et CP suivants) pris au-delà du Temps Maximal de **chaque équipage** ne seront pas pris en compte.

-Zones de régularité

Sur ces zones, les équipages doivent suivre un itinéraire sur lequel la vitesse est imposée. La vitesse à respecter sur la zone ou la table indiquant les temps de passage tous les 200 m est fournie aux équipages avant le départ. La vitesse est toujours inférieure à 50 km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements,...). Les équipages suivent les indications d'un fléché mètre.

Sur ces zones, les contrôles de temps sont effectués soit par des balises, soit par des commissaires non visibles des équipages. Aucun arrêt ne sera observé à ces points de contrôle. L'absence de passage devant un contrôle ou l'absence de prise de temps sur les balises est pénalisé par l'écart de temps le plus élevé relevé sur l'ensemble des équipages auquel est ajouté une pénalité de 2min.

Les départs se font dans l'ordre des arrivées à ces zones. Ils sont donnés, de minute en minute, par un commissaire qui note l'heure de départ.

PENALITES

Zone de régularité	10 points par seconde d'avance ou de retard
CH ou CP manquant ou rature ou erreur	300 points
Retard à l'arrivée d'une étape	- jusqu'à 30mn de retard : 10 points la minute - de 31mn à 40mn de retard : 300 points pour les 30 1^{ères} minutes + 30 pts la minute de la 31^{ème} à la 40^{ème} - de 41mn à 50mn de retard : 600 points pour les 40 1^{ères} minutes + 40 pts la minute de la 41^{ème} à la 50^{ème} - de 51mn à 60mn de retard : 1000 points pour les 50 1^{ères} minutes + 50 pts la minute de la 51^{ème} à la 60^{ème} - au-delà de 60mn de retard : Hors Délai : 10 000 points
Carnet de route non rendu	Hors délai (10000 points) + tous les points du carnet de route (tous les CH et CP sont considérés comme manquants)
Hors Délai	10000 points

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, irrespectueux, malveillant et tout autre litige sera étudié par un collège de commissaires qui statuera, après enquête, pour appliquer une pénalité ou toute autre sanction qui s'imposerait.

ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le rallye le samedi pour quelque cause que ce soit, il peut néanmoins être admis au départ le dimanche matin. En revanche, il ne peut pas figurer dans le classement général. De plus, il a l'obligation de prévenir l'organisation (numéro de téléphone fourni avec les documents donnés au départ) par tous les moyens dont il dispose.

CLASSEMENTS

Le classement se fait par addition des points de pénalité obtenus sur les deux jours, affectée du coefficient de pondération lié à l'année du véhicule. **Le coefficient de pondération lié à l'année du véhicule a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à ce type de rassemblement.**

L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) est prise en compte, dans chaque catégorie.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est déclaré vainqueur de sa catégorie, celui de la C1 vainqueur du Rallye. En cas d'ex aequo, les équipages sont départagés en donnant la victoire au véhicule le plus ancien.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie 1 :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération)= 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 460 (pénalités) x 1,87 (coefficient de pondération)= 860,20 donc 2^{ème}

Tout équipage qui **change de véhicule** au cours du rallye peut continuer à concourir mais **n'est pas classé.**

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de Sauviat s/ Vige pendant le repas pris en commun.

Le vainqueur du Rallye est l'équipage de catégorie 1 qui a le MOINS de points selon la méthode de classement décrite ci-dessus.

Les 3 premiers du classement de la catégorie 1 et le premier de la catégorie 2 sont récompensés ainsi que le 1^{er} équipage féminin.

ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement sont à adresser à :

Patrick Mari, 2 rue Buisson 87400 Sauviat/Vige

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 16 avril jusqu'au 10 juin 2019 minuit.

Les frais de la participation sont fixés à **190€** pour un équipage de deux personnes.

(-10€ par personne de l'équipage adhérente à l'Ecurie Mauve Historique au moment de l'inscription au rallye)



Toute **demande d'inscription** sera prise en compte que si elle est accompagnée

-du montant de la participation,

-du chèque de caution (restitué à la fin du rallye lors de la récupération par l'organisation du transpondeur)

-de l'ensemble des documents dûment remplis.

Les chèques sont à inscrire à l'ordre de « Ecurie Mauve Historique ».

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et chèques d'engagement seront retournés au candidat.

La participation aux frais comprend pour un équipage de deux personnes :

Le repas du samedi soir et le repas de clôture du dimanche midi pour deux personnes
Les plaques de l'épreuve et un jeu de numéros de portières
Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye
Les trophées et souvenirs

Toutes autres dépenses (repas supplémentaires, consommations, logement...) restent à la charge des équipages.

ANNULATION



Si un équipage engagé prévient **l'organisation plus de 8 jours avant le rallye** (jusqu'au 14 Juin 2019), l'organisation lui **renvoie les 2 chèques** fournis lors de l'inscription.

Si l'équipage **annule sa participation dans les 8 jours précédents le rallye** (à partir du 15 juin 2019), seul le chèque de participation lui sera renvoyé, **le chèque de caution sera encaissé** pour dédommagement des frais déjà engagés par les organisateurs.

Un abandon en cours de rallye ou une annulation une fois le départ pris, ne pourront donner droit à aucun remboursement des frais de participation. Seul le chèque de caution sera rendu lors de la restitution du transpondeur.

APPLICATION DU REGLEMENT ET COURTOISIE

De par son engagement au rallye, chaque participant accepte les termes du règlement. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage.

Contact

Pour tous renseignements complémentaires :
Gilles GUILLON – tél : 06.88.84.72.78

E-mail: giguillon@laposte.net

Site : www.ecuriemauvehistorique.fr

SAUVIAT / Vige :

Auberge de la Poste

Tel : 05 55 75 30 12

MONTBOUCHER, Sargnat : (7 kms)

Gîte de Alain et Ginette Toillon (6 personnes)

Tel : 05 55 64 61 40

SAINT LEONARD DE NOBLAT : (13 kms)

Le Miauléto

Tel : 05 55 57 19 75

Le Relais Saint-Jacques ***

Tel : 05 55 56 00 25

Plus d'informations :

Office de tourisme de St Léonard de Noblat

Tel : 05.55.56.25.06

<http://tourisme-noblat.org/sejourner/>

A retourner avant le **10 juin 2019** à :

Patrick MARI , 2 rue Buisson 87400 Sauviat sur vige Tél. : 06.25.39.11.26

	PILOTE	COPILOTE
Civilité	Monsieur ☐ Madame ☐	Monsieur ☐ Madame ☐
NOM		
Prénom		
Adresse		
Adresse e-mail		
Permis de conduire N°		
Délivré le, à		
Téléphone <i>Joignable en cours de rallye</i>		
ASA ou Ecurie		
VOITURE		
Marque		
Modèle et Type		
Date de 1ere immat		
Numéro d'Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie Par le contrat N°Valable jusqu'au :..... Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur. Joindre à cette demande les photocopies de la carte grise ☐, du permis de conduire ☐ et de l'attestation d'assurance ☐		

ENGAGEMENT- Frais de participation		Cocher	Montant
<i>Equipage non membre de l'Ecurie Mauve Historique</i>	190€		
<i>Equipage avec 1 adhérent de l'Ecurie Mauve Historique</i>	180€		
<i>Equipage avec 2 adhérents de l'Ecurie Mauve Historique</i>	170€		
Repas supplémentaires (demi-tarif pour les enfants de – de 10 ans)	Quantité	Tarif	
<i>Repas du samedi soir*</i>		17€	
<i>Repas du dimanche midi*</i>		24€	
Total général du CHEQUE D'ENGAGEMENT			

*Tout repas supplémentaire non réglé à l'engagement doit être commandé directement auprès l'Auberge de la Poste à Sauviat/Vige

CHEQUE DE CAUTION (obligatoire pour valider la demande d'engagement)	80€
---	------------

 Chèque d'engagement et Chèque de caution à l'ordre de : **Ecurie Mauve Historique**

Décharge de responsabilité

J'accepte sans réserve les termes du règlement du XIII^{ème} Rallye des Mille Sources. J'ai bien noté que ce rallye n'a aucun caractère sportif mais est soumis à autorisation préfectorale. Il m'appartient donc de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens.

Je décharge l'Ecurie Mauve Historique, ses représentants et personnels, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens. Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à Le

Signature du pilote de l'équipage (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)